

Fontaine aux Allemands

La Fontaine aux Allemands, par simplification deviendra l'Allemagne, nom nettement moins poétique que le premier où la présence d'un terme évocateur d'un point d'eau est tout à fait rafraîchissante !

Lucien Reymond en a établi une histoire sommaire :

On ignore la date des premiers établissements de la Fontaine-aux-allemands ; ils sont anciens et remontent à la première partie du XVI^e siècle. Des colons allemands bâtirent près de Fontaine, qui a donné son nom à la localité, des masures s'y voient encore. Les gens du Lieu commencèrent à y établir des granges, qui sont devenues plus tard des habitations fixes ; plusieurs familles y ont défriché, notamment les Guignard du côté de bise, les Reymond à qui appartenait la Tépaz au milieu, des Nicole, des Rochat, etc. Les Humberst ont dû s'y établir dans l'origine ; la famille des Cart, proscrits franc-comtois des environs de Mouthe, vint aussi habiter ce hameau ; ils y sont devenus nombreux et se sont répandus ensuite dans plusieurs autres endroits du Lieu et de l'Abbaye¹.

Ce hameau est constitué en fraction de commune à la fin du XVIII^e siècle. Son administration, qui durera deux siècles et demi – fusion en 1939 avec le hameau du Lieu – aura à s'occuper des pâturages communs que l'on a en indivision avec les gens du Lieu, des fontaines, de l'école, des chemins, etc...

La Fontaine aux Allemands, à l'instar du hameau de Combenoire, est constituée de toute une série de maisons éparses réparties grosso-modo en deux lots. Le plus à l'est avec Vers chez Claude, Chez Seillon, Vers chez le Crot, Au Bas de la Tépaz, Vers chez Joly. Le plus à l'ouest, constituant le cœur du hameau de la Fontaine aux Allemands, la Fontaine aux Allemands proprement dite, Sur le Crêt, Chez Moïse Cart, et plus anciennement, maison devenue chalet on ne sait à quelle époque, l'Ordon.

Ces différents bâtiments étaient propriété des familles Cart, Humberst, Nicoulaz dit Humbert, Nicoulaz dit Gounetta, Meylan, Maréchaux, Longchamp, Guignard. Les plus nombreux furent toujours les Cart, grands spécialistes en boissellerie.

Il y avait 15 familles en 1719. 19 en 1787, celles-ci comprenant alors 46 mâles et trente et une femmes et filles, en tout 77 têtes résidentes sans les habitants².

On trouve 56 mâles et 38 femelles en 1795, pour un total de 94 habitants, sommet probable de la courbe démographique.

¹ Lucien Reymond, Notice, 1864, p. 33. Lucien Reymond n'est jamais avare d'erreur de toutes sortes, avec l'art de mélanger les époques. Il reste cependant très intéressant et trace toujours des pistes qui seraient à suivre. Ses sources, qu'il ne cite jamais, sont perdues, ce qui constitue à n'en pas douter une perte irréparable.

² Habitants, ceux venus d'ailleurs et qui ne sont pas inscrits à titre d'électeurs.

En 1831, lors du recensement général de la population où chaque personne figure nominale, il y a encore 83 personnes à la Fontaine aux Allemands.

La suite ne sera qu'une longue descente de plus d'un siècle.

Un recensement de 1880 donne le détail des habitations et de leurs habitants.

Vers chez Claude, 9 personnes

Vers chez Seillon, 13 personnes

Vers chez Joly, 13 personnes

Fontaine aux Allemands, 7 personnes

Sur le Crêt, 5 personnes

Chez Moïse Cart, 1 personne.

En tout 48 habitants. On le constate, la région ouest du hameau a perdu beaucoup plus d'habitants que la région est, plus proche du Lieu. Les incendies et les démolitions de bâtiments en ce premier endroit sont en partie responsables.

Il ne restait plus que 18 personnes domiciliées en tous ces sites en 1930.

On imagine la suite, puisqu'il n'y eut plus un jour, habitant chez Joly, Mme Nicole et son fils Claude décédé en 1981, les deux étant descendu au village sur le tard, c'est-à-dire vers 1970, laissant désormais la Fontaine aux Allemands totalement vidée de ses habitants.

Des habitants certes courageux, puisque toutes les commodités leurs étaient désormais refusée : perte de l'école, point d'eau courante, électricité arrivée sur le tard, grande distance à parcourir depuis leur domicile au village offrant des difficultés innombrables en hiver, et surtout, solitude !

Il est évident que les habitants de ces lieux alors que la courbe démographique était à son sommet ne le voyait pas de cette manière.

Ces gens-là s'étaient occupés d'agriculture depuis toujours, mais aussi complétaient des revenus modestes par une activité professionnelle digne de ce nom. Ils étaient ainsi boisseliers, avec ces spécialisations : tonneliers ou fabricants de seilles.

Occupons-nous maintenant plus précisément des fontaines du hameau de la Fontaine aux Allemands.

Avec un nom pareil, il eut été étonnant que ce hameau n'eut pas de fontaine ! Et pourtant, pas plus qu'en d'autres lieux, il ne sera facile de mettre la main, d'une part sur celle qui a donné son nom au hameau, au début du XVIIe probablement, d'autre part sur les autres éventuelles que l'on put découvrir sur ce territoire.

Le document le plus intéressant à cet égard est le cadastre de 1814 qui fixe les positions de tous les points d'eau de l'époque.

Nous trouvons néanmoins quelques documents antérieurs faisant état d'une fontaine.

XVIII^e siècle

Le Châtelain de Romainmôtier,

A vous les sieurs Abram Isaac, Pierre, Jaques & Joseph Piguet frères de Combenoire, salut !

Les honorables Pierre et David Cart avec Pierre Nicoulaz dit Humbert, agissant tant à leurs noms qu'à celui de leurs indivis ainsi que tenementiers d'une fontaine, sise lieu dit proche leurs maisons de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, m'ont représenté que depuis quelque temps en ça vous profitez de cette fontaine à leur préjudice en y abreuvant le bétail de votre montagne qui est assez nombreux, surtout lorsque cette source n'est pas abondante comme en temps de sécheresse, et que d'ailleurs vous n'avez jusqu'ici contribué pour la maintenance et réparation de cette fontaine. C'est pourquoi de leur instance il vous est défendu d'abreuver désormais votre dit bétail qui excède et va fort souvent au-delà du nombre de 20 pièces, sous peine de cinq florins par chaque fois qu'elles seront attrapées, à moins que ne leur fassiez voir des droits authentiques comme vous y avez droit. Ce que saurez par cestes et qui sera notifié à l'un de vous pour en rendre sachant vos autres frères.

Donné ce 18^e (ou 16^e) mai 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Sr. Jaques Piguet par affiche à sa porte. Atteste ce 2^{me} juin 1755. PA Reymond, officier³.

Note : les frères Piguet étaient propriétaire de la montagne de Combenoire. Il est probable que lors des pénuries d'eau à leurs puits ou citernes, ils profitaient de celle de Fontaine aux Allemands pourtant située de beaucoup plus à bise. Leur bétail devait emprunter la charrière commune que l'on retrouve positionnée sur les cartes de l'époque.

Le Lieutenant de Romainmôtier,

A vous les honorables (ou honnêtes) Abram Isaac, Pierre, Jaques et Joseph Piguet, frères de Combenoire rière le Lieu, salut !

Il m'a été représenté par les honnêtes Pierre et David Cart et Pierre Nicoulaz dit Humbert et indivis de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, sur le mandat que leur avez fait notifier daté du 10^e du courant en réponse de celui qui vous firent signifier le 2^e du dit, qu'ils ne peuvent se contenter des raisons que leur avancez à l'occasion la fontaine en question, en leur indiquant par vos dites

³ AHFA, FC8.

lettres des droits particuliers d'abreuver vos bestiaux à dite fontaine, sans que jusqu'ici vous ayez fait exhibition d'aucun en votre faveur. C'est pourquoi ils vous somment encore amiablement et pour éviter frais, de leur faire production de vos dits droits entre ci et dès demain en huit jours, à défaut de quoi vous êtes de leur instance cités à paraître par devant la Noble Justice de cette ville le lendemain vendredi 27^{ème} du courtant à cour ordinaire et heure de droit, pour vous y obliger et être dit droit jugé sur la validité et invalidité du mandat réciproquement obtenu, et ne paraissant, ils concluront contre vous selon droit au plus ample de leurs expositions. Ce qui sera notifié à l'un de vous pour tous. Daté ce 18eme juin 1755.

J'ai notifié l'original de cette copie au dit Abram Isaac Piguet. Atteste ce 19^{ème} juin 1755. PA Reymond, officier⁴.

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

A vous Joseph Guignard du Lieu, salut !

L'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands m'a représenté que vous enverrez un troupeau de bêtes dès la Taipaz que tenez en amodiation du noble Seigneur d'Echichens à une fontaine qu'ils ont dans laquelle vous n'avez aucun droit et les privez par là de toute l'eau sans qu'ils puissent faire boire les leurs et sans savoir où aller faire boire, ce qui leur porte des grandes pertes, surtout par cette sécheresse. C'est pourquoi, à la réquisition du dit hameau, défense vous est faite d'envoyer aucune de vos bêtes à la dite fontaine ni d'y faire prendre aucune eau sous peine d'y être gagé et de payer tout dommage et outre dix sols de ban par chaque bête et chaque foi qu'elles y seront trouvées. C'est ce qui vous sera notifié pour conduite sous due proteste de frais.

Daté ce 6 Xbre 1766.

Je soussigné relate avoir notifié l'original de cette copie par affiche à la porte du domicile au susnommé Guignard. Atteste en absence d'officier ce 12^e Xbre 1766. Pierre Guignard conseiller⁵.

Le Lieutenant substitué de Romainmôtier,

⁴ AHFA, FC9.

⁵ AHFA FE11.

A vous l'honorable hameau de la Fontaine aux Allemands rière le Lieu, salut !

Le Sr. Joseph Guignard du Lieu m'a contre informé sur la défense que lui avez faite notifier sous mon sceau en date du 6^e Xbre dernier, d'abreuver son bétail à la fontaine que vous dites être la vôtre, ni d'y prendre aucune eau, en ce qu'il prétend de son côté que cette fontaine étant construite sur les biens communs qui ne sont pas plus à vous qu'à lui, il prétend par là même user de l'eau de dite fontaine pour ses besoins tout comme l'un de vous, et c'est ce que vous avez reconnu par la jouissance qu'il en a faite depuis passé dix ans à votre vu et su sans aucun empêchement, en sorte que par les dites raisons et autres à moi avancées, j'ai enlevé la dite défense en le laissant au bénéfice de jouir de la dite eau comme du passé, sauf à vous à le clamer selon droit si vous prétendez plus outre.

Ce qui sera notifié à l'un d'entre vous pour le dit hameau sous toutes dues protestes et contre protestes à vos protestes.

Daté ce 5 janvier 1767.

PA Reymond, justicier⁶.

Ce jourd'hui 5^e juin (s.d., situé vers 1770-1772), les tenementiers de la Fontaine aux Allemands étant réduit à la dure nécessité vu la rigueur de la saison de faire venir un homme étranger et entendu pour rassembler l'eau de la source de dite fontaine et la bien rétablir afin de pouvoir suffire au besoin ordinaire de chaque famille et ceux qui veulent en profiter ont consent ce dit jour par leur signé ci-joint :

(voir signature sur l'original de la page suivante)⁷

⁶ AHFA FE12.

⁷ AHFA, registre DA, vers 1770-1772.

Ce jourdhuy 5^e Juin les Tenementiers de la fontaine aux allemans
estant reduit à la dure Necessité vù la rigueur de
la Saison de faire venir un homme étranger & entendu
pour rassembler l'eau de la source de dite fontaine
& la bien rétablir, afin de pouvoir suffire au besoin
ordinaire de chaque famille, & ceux qui veulent en
profiter ont consenty, ce dit jour par leur Signé cy joint

Jean Nicolas
David Maylan

Pierre Moysse Lonchany

Pierre Abraham Nicole

Pierre Cart
Moysse David Cart

Abram Cart Conseiller
Pierre Moysse qui grave
Jean Pierre Cart & son indici

Liste de ce que le bassin de la Fontaine aux Allemands a coûté, tant pour le creusage que pour posage (ce dernier terme biffé) :

Livré à Abram Michel Rochat, 5 fl. 6

Pour deux personnes qui se sont aidée à la coupe et l'ébranchage (noté les Branche), le scier, 1

Pour le posé (noté pouze), 1 fl. 6

En 1789, payé à un maître fontenier de Morges qui est venu au Séchey. On l'a fait monter pour l'examiner pour la rétablir pour ses peines, 2/1/6

10/1/6

Le Sr. Siméon Reymond, la voiture, pour sa portion...

Le Sr. Samuel Piguet doit une journée que feu son père avait promis pour la réparation de dite fontaine qui ne l'a pas voulu payer, jamais un denier depuis qui a son pâturage⁸.

XIXe siècle



Nous sommes encore à la fin du XVIIIe siècle, en 1790 précisément. A l'emplacement de la future fontaine couverte, une simple citerne. Les aléas de ce point d'eau à découvrir plus bas.

⁸ AHFA NE 3, avec quelques rétablissement d'orthographe.



Plan cadastral de 1814. Nous découvrons deux points d'eau au pied de la colline de Sur le Crêt et non un seul. Celui du centre est signalé simplement comme fontaine, celui de droite, proche de la maison 33 est dit fontaine couverte. Ces deux points d'eau, alimentés certainement par de petites sources jaillissant au pied du mont, doivent constituer les seules résurgences de ce type de toute la contrée de Fontaine aux Allemands. L'un des deux à sans aucun doute donné son nom au hameau.

Du 26 février 1816

Concernant la fontaine de l'hameau, à porter au compte avec le Lieu. Il a été délibéré dans l'assemblée de ce jour de dresser un compte pour les réparations qui ont été faites à la fontaine de cette hameau et ensuite le porter en compte à l'hameau du Lieu pour leur faire payer leur septième, tant que la dite fontaine est sur le commun.

Du 23 mai 1818

Compte du Lieu pour la fontaine de l'Allemagne. Les dits délégués du Lieu ont approuvé la liste des réparations qui ont été faites à la fontaine de l'Allemagne les années dernières qui consistent pour le creusage d'un bassin fait en 1809, porté dans la liste à 25 batz 2, pour la voiture et le poser 10 batz, plus pour 2 journées pour avoir travaillé à l'entour de la source, pour les deux

20 batz 2 ; à Moyse Cart pour un petit cuvier pour la doy de la dite fontaine, 12 batz ; total de cette liste monte à 16 fl. 9 sols.

Du 7 juillet 1818

Avertissement aux frères Piguet des Marets (Marais) pour la fontaine. L'assemblée ayant chargé le recteur et le secrétaire d'avertir les fermiers des frères Piguet des Marets à devoir transporter la cloison de vers la fontaine à sa place où elle a été établie de tous temps et cela dans 24 heures, à ce défaut ils seront dénoncés au juge compétent pour leur faire payer l'amende pour avoir anticiper sur la commune. Les dits députés ont fait leur rapport et la chose a eu lieu et se sont conformés au dit avertissement ce que dit.

D. Cart secrétaire.

Du 3 mai 1819

Moi soussigné certifie avoir averti les sieurs Félix et Louis Piguet des Marets de la part des hameaux du Lieu et Fontaine aux Allemands à devoir produire aux dits hameaux leur droit et prétention qui prétendent avoir pour abreuver un grand troupeau de bêtes en passant par-dessus le commun des deux dits hameaux pour aller à la fontaine qui est placée ... sur le commun de la commune du Lieu, et cela dans 2 fois 24 heures.

D. Cart conseiller⁹

Du 13 janvier 1821

Les chefs du hameau de la Fontaine aux Allemands ayant pris connaissance que la source qui s'est trouvée au Comble ne pouvant rester comme elle se trouve à présent, ayant délibéré d'y faire à faire une tine pour tâcher de la faire à couler dans un bassin, ayant convenu avec le sieur Pierre Barthelemy Guignard qui s'est engagé d'en faire une de la hauteur de 5 pieds de roi et de largeur de trois pieds de vide au fond, bien cernée de 6 celques (cercles) au moins. C'est donc pour le prix de 10 francs de Suisse payables à la rendre sur place. Ainsi avons signé ce jour 13 janvier 1821¹⁰.

Note : cette citerne est probablement située sur le pâturage commun.

⁹ Toutes les notes de 1816 à 1818 tirée du cahier des procès-verbaux AA3.

¹⁰ AHFA, AA4.

Le registre des procès-verbaux de la commission du district de la Vallée pour l'évaluation des bâtiments, commune du Lieu, nous donne quelques informations sur les points d'eau¹¹.

p. 51. Lugrin, les dits (Jaques Aaron feu Jean Louis et son fils Louis), au dit lieu (la Fontaine aux Allemands), un couvert de citerne construit sur le no 28 du plan fol. 63, contenant 8 ½ toises, article 1730. Il n'est pas porté au tableau et ne figure pas sur le plan. Juste valeur : fr. 100.-

p. 51. Lugrin Jaques-Aaron et indivis. Au dit lieu (à la Fontaine aux Allemands), un couvert de fontaine construit sur un chemin public contenant 2 toises. Plan fol. 63, sans no ni article. Prix de revient : fr. 80.- Conservation 6. Age 19 ans. Valeur locative nulle. Prix de vente nul. Juste valeur : fr. 60.- Ce bâtiment ayant une destination toute spéciale ne pourrait ni se louer ni se vendre.

Ainsi donc, selon ce dernier article, les frères Lugrin possédaient alors les deux couverts. L'une des deux fontaines devait néanmoins rester publique. Ce dernier couvert aurait été construit, selon les informations données, en 1818, soit quelque quatre ans après l'établissement des cadastres.

Notons ici qu'il existait encore une autre maison à la Fontaine aux Allemands, celle-ci dite Au Bas de la Tépaz, située à gauche de la maison dite Chez le Crot.

Du 26^e mai 1838.

Ayant tiré aux suffrages pour voir si l'on veut faire un bassin à la fontaine de la Lemagne, et les suffrages ont emporté pour en faire un et environ trente pieds (de tuyaux) pour conduire l'eau au bassin de cette fontaine¹².

On restera sans nouvelle de la dite fontaine pendant une bonne vingtaine d'année.

Juste qu'à ce qu'un citoyen du hameau de Fontaine aux Allemands se plaigne à la commune du mauvais état du couvert de la fontaine couverte de l'endroit.

¹¹ ACV, GEB 141/1.

¹² AHFA, AA4.

Henri Samuel Part a la fontaine au Allemends,

À La Municipalité Du Peus,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Il est à votre connaissance à tous que le
Couvercle de la fontaine au Allemends, surtout
Les bardeaux sont détruits, construit entre
Jacques Aron Lugin et moi, je lui respectave
un peu ces dernières années comme la commune
est devenue propriétaire des pâturages et
Champs de Lugin et qu'elle amodie pour son
aisance du hamac de la fontaine au Allemends
Les Charriers La commune doit ce me semble
Prendre cette affaire en main le couvercle est
des plus utiles au public quand il pleut il se
sert à l'abri de la pluie et quand il fait bien.
Quand il y trouve un abri bienfaisant pour se
exposer à l'ombre du reste la dépense ne sera

ne sera

ne sera pas grande est l'affaire a quelques
milliers Denelles.

Veuillez donc Messieurs peser mes Considérations
que je vous expose franchement et apres
cela toute ira bien.

Je vous salue bien respectueusement
et suis votre tout dévoué

Henri Samuel Part

à La fontaine au Allemends le 24 7bre
1859

Transcription (orthographe et ponctuation retouchées) :

Henri Samuel Cart à la Fontaine aux Allemands,

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Il est à votre connaissance à tous que le couvert de la Fontaine aux Allemands, surtout les bardeaux, sont détruits, construit entre Jacques Aaron Lugin et moi. Je l'ai respecté¹³ un peu ces dernières années. Comme la commune est devenue propriétaire des pâturages et champs de Lugin et qu'elle amodie pour son aisance du hameau de la Fontaine aux Allemands les charrières, la commune doit, ce me semble, prendre cette affaire en main. Le couvert est des plus utile au public quand il pleut. Il se met à l'abri de la pluie et quand il fait bien chaud, il y trouve un abri bienfaisant pour se reposer à l'ombre. Du reste la dépense ne sera pas grande, c'est l'affaire de quelques milliers d'encelles.

Veillez donc, Messieurs, peser mes considérations que je vous expose franchement et après cela tout ira bien.

Je vous salue bien respectueusement et suis votre tout dévoué Henri Samuel Cart.

A la Fontaine aux Allemands ce 24 7bre 1859.

Lettre fort émouvante qui fait état d'un hameau encore bien vivant quoique déjà confronté à des problèmes de désertification, pour preuve la vente de ses terrains par Jacques Aaron de Sur le Crêt. La lente agonie de cette communauté humaine si florissante jadis a commencé.

On a toutefois encore la bonne volonté et les finances d'envisager la construction d'un bassin de pierre, sans doute pour remplacer un vieux bassin de bois, situé au vent de la fontaine couverte qui, quant à elle, semble appartenir à deux seuls propriétaires.

Nous sommes en 1872. A cette époque l'école existe encore, qui ne sera supprimée que trois à quatre ans plus tard, en hiver 1875-1876.

¹³ Repétassé.

Monsieur
Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'Hôtel de la Truite au pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour le même ouvrage
Si vous ne pouvez pas venir au pont pour dimanche 14 janvier répondez moi de suite
Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre
Dans cette attente je vous salue
de Cœur Henri Michot
maître carrier
Vaulion le 9 Janvier 1872

Transcription :

Monsieur,

Si vous voulez bien vous rencontrer dimanche à midi à l'Hôtel de la Truite au Pont pour nous convenir pour un bassin en roc que vous demandez par Mr. Auguste Magnenat et donc j'ai reçu une lettre datée du 28 9bre écoulé pour le même ouvrage.

Si vous ne pouvez pas venir au Pont pour dimanche 14 janvier, répondez-moi de suite.

Il vaut mieux se parler de bouche que par lettre.

Dans cette attente je vous salue de cœur.

Henri Michot maître carrier, Vaulion, ce 9 janvier 1872.

La suite dans les procès-verbaux du hameau :

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été à Vaulion pour reconnaître le Bassin en pierre, et qu'il avait trouvé recevable tant pour la grandeur que pour être de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de l'amener au plus vite, après avoir entendu le rapport Louis Guignard, et Auguste Cart sont chargés de faire le nécessaire, tant pour la reçue, que pour les doubles depuis le Lieu vers le puits chez Claude, Ensuite Mr. le Président propose à l'assemblée comme n'ayant plus le argent en caisse si qu'il faut prêter au Bureau 100 francs pour quelques jours en attendant de savoir ce que le bassin veut coûter après avoir entendu la proposition Jules Raymond s'est chargé de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il en voyeront pour le jour que Henry Michaud maître Carrier arriverait avec le bassin.

Encore ce même jour il a été convenu pour les murs indivis entre le partage commun et les vœux des voisins sur le cret qui se feroit par égale portion et Jules Raymond est chargé de les faire au plus vite soit de 6 à 7 perches

Les Discussions terminées la séance est levée

Le Secrétaire

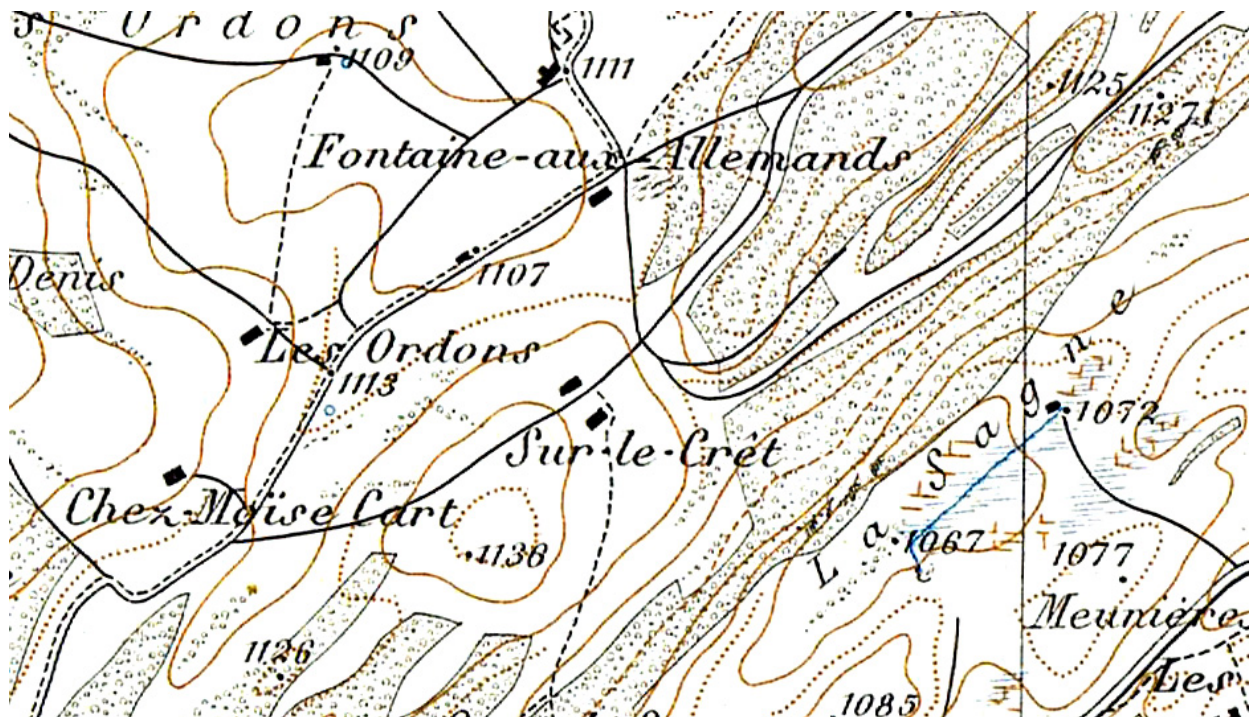
Jules Raymond

Transcription :

Ce même jour Louis Guignard a fait rapport qu'il avait été à Vaulion pour reconnaître le bassin en pierre, et qu'il l'avait trouvé recevable, tant pour la grandeur que pour être de bonne pierre et bien fait, et qu'il avait convenu de l'amener au plus vite. Après avoir entendu le rapport, Louis Guignard et Auguste Cart sont chargés de faire le nécessaire, tant pour la reçue que pour les doubles depuis le Lieu vers le puits Chez Claude. Ensuite Mr. le Président

propose à l'assemblée comme n'ayant pas l'argent en caisse, si quelqu'un voulait prêter au hameau 100 francs pour quelques jours en attendant de savoir ce que le bassin voulait coûter¹⁴. Après avoir entendu la proposition, Jules Reymond s'est chargé de prêter 100 francs pour quelques jours et qu'il enverrait pour le jour que Henry Michaud maître-carrier arriverait avec le bassin¹⁵.

Nous ignorons tout de ce qu'est devenu le bassin de 1872. Enlevé pour être déposé en d'autres lieux où il achève peut-être tristement sa carrière. Simplement tombé en ruines pour disparaître tout à fait, repris par la terre ? Qui le saura ou pourra nous le dire ?



Carte fédérale de 1892. Il existe toujours une petite bâtisse droit en dessous de Sur le Crêt, un couvert de fontaine sans doute. Public et qui aurait remplacé le couvert privé situé près de la maison représentée ici juste sous le nom de Fontaine-aux-Allemands. Ce dernier désormais disparu.

¹⁴ Il est tout de même assez curieux que l'on ne sache pas le prix exact du bassin, vu que celui-ci est toujours stipulé dans le pache initial.

¹⁵ AHFA, AA4, registre des procès-verbaux.



Région de l'ancienne Fontaine aux Allemands en février 2019. Les points d'eau se situaient au pied de la colline de Sur le Crêt, à gauche de la photo.